

# Cadmium : la France serre la vis face à un risque sanitaire majeur

Compte Test - 2026-06-05 19:36:01 - Vu sur pharmacie.ma

L'Assemblée nationale française a adopté en première lecture une proposition de loi écologiste visant à réduire l'exposition de la population au cadmium, un métal lourd toxique présent notamment dans les engrais phosphatés. Le texte a été approuvé par 144 voix contre 22, malgré l'opposition du gouvernement. Il prévoit un abaissement plus rapide des teneurs autorisées en cadmium dans les engrais afin de limiter son accumulation dans les sols agricoles et, par conséquent, dans les aliments consommés par la population. Le cadmium constitue un enjeu majeur de santé publique. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), l'alimentation représente la principale source d'exposition, notamment à travers des produits de consommation courante comme le blé, le riz et d'autres céréales. Une exposition prolongée est associée à de nombreux risques sanitaires. Le cadmium est reconnu comme cancérigène, toxique pour la reproduction, responsable d'atteintes rénales et de fragilité osseuse. En 2025, près de la moitié de la population française présentait des niveaux d'exposition supérieurs aux valeurs sanitaires de référence. L'Anses recommande depuis plusieurs années de limiter la teneur en cadmium des engrais phosphatés à 20 mg/kg. À titre de comparaison, la réglementation européenne fixe actuellement une limite de 60 mg/kg, tandis que la France bénéficie encore d'une dérogation autorisant jusqu'à 90 mg/kg. Le gouvernement soutient l'objectif de réduction de l'exposition mais défend une approche plus progressive. Il propose de ramener la limite à 60 mg/kg en 2027, puis à 40 mg/kg en 2030 et enfin à 20 mg/kg en 2038. Les auteurs de la proposition de loi jugent ce calendrier trop lent au regard de l'urgence sanitaire. Leur texte prévoit une réduction à 40 mg/kg dès 2027 puis à 20 mg/kg à partir de 2030. Soutenue par l'ensemble des groupes de gauche ainsi que par les députés du centre, cette initiative devra encore être examinée par le Sénat. Elle illustre la volonté croissante des pouvoirs publics de renforcer la prévention des expositions environnementales susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur la santé de la population.